



MUNICIPALITÉ de BOUCHETTE
DIRECTION GÉNÉRALE

36, rue Principale
Bouchette (Québec) J0X 1E0
Tél. : (819) 465-2555 ▪ Fax. : (819) 465-2318

Copie de résolution

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 12 novembre 2025 à 19h00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Steve Lefebvre	Maire
	Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
	Monsieur	André-Mathieu Lefebvre	Conseiller
	Monsieur	Marc Poirier	Conseiller
	Madame	Sonia Paul	Conseillère
	Monsieur	Steve Millar	Conseiller
	Monsieur	Samuel Godin	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Patricia Larivière, directrice générale, fait fonction de greffière de la séance.

Demande d'autorisation – Rallye Perce-Neige 2025

M.B. 2025-11-12-309

CONSIDÉRANT que les concurrents à ce Rallye emprunteront certaines voies de circulation dans la municipalité de Bouchette à des fins d'épreuves de classement;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à permettre aux concurrents d'utiliser les voies de circulation concernées, soit le chemin de la Montée Blue Sea, le chemin Carle et le chemin du Cimetière;

CONSIDÉRANT que le blocage des accès et la sécurité seront assurés par le groupe organisateur et que les véhicules d'urgences aient priorité en tout temps;

CONSIDÉRANT que les organisateurs installent du matériel pour y définir les trajets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André-Mathieu Lefebvre, et appuyée par Samuel Godin,

QUE le conseil municipal permette aux organisateurs du Rallye Perce Neige Maniwaki 2026 d'utiliser lesdites voies de circulation lors du Rallye Perce-Neige 2026.

QUE les organisateurs du Rallye Perce-Neige s'engagent à ramasser tout matériel installé pour les fins du rallye.

Adoptée à l'unanimité

Copie conforme au livre des délibérations de la municipalité de Bouchette.

Le 18 novembre 2025

Steve Lefebvre
Maire

Patricia Larivière
Directrice générale et
greffière-trésorière

Veuillez prendre note que le procès-verbal, dont cette résolution est extraite, est sujet à approbation par les membres du conseil de la municipalité de Bouchette lors d'une prochaine séance de conseil.